

De: hélène Camoin <hcamoin@gmail.com>
Envoyé: mardi 22 juillet 2025 15:00
À: urbanisme.besse@orange.fr
Objet: Projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Thèmes» sur la commune de Besse sur Issole

M. le Commissaire enquêteur,
En charge de l'enquête publique déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
Bonjour,

Le projet de parc photovoltaïque est une aberration dans la mesure où il détruit des milieux naturels. La transition écologique ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Des travaux d'installation à l'entretien du parc, toutes les phases du projet sont impactantes pour la faune, la flore et les milieux naturels concernés par la zone du projet. De plus, je n'ai pas la connaissance d'une étude d'impact? Les milieux naturels sont des puits de carbone qui permettent de retenir le CO2. Leur efficacité écologique devrait faire partie de votre programme de transition écologique. La biodiversité s'effondre et l'intérêt général propose sa destruction ? L'état propose de renforcer les zones naturelles à protéger. Voici un programme à haute valeur écologique pour lequel les élus devraient d'avantage prendre part.

Cordialement,

Mme Camoin